



FREDON  
CENTRE-VAL DE LOIRE

*PSIC national*  
*Proposition du Réseau FREDON France*

# Programme sanitaire d'intérêt collectif - PSIC

Esprit de la **Loi** : gestion du sanitaire par les autorités compétentes et les opérateurs => logique de « **Co-action** »

Nouvel outil destiné aux professionnels : **PSIC**

- Peut être porté par toute personne morale
- Peut être autonome, reconnu et/ou étendu

**Ordonnance n° 2021-1370 du 20 octobre 2021** relative aux mesures de surveillance, de prévention et de lutte contre les maladies animales transmissibles



**FREDON**  
FRANCE

# Retour d'expériences suite aux essais d'écriture de PSIC Sharka-ECA & Flavescence dorée

# RETEX PSIC : la question des périmètres d'un PSIC

**Le retour d'expérience a permis de définir les différents périmètres des PSIC par rapport à l'objectif sanitaire poursuivi par un collectif :**

- Périmètre de l'objet d'un PSIC (végétal vs pathogène)
- Périmètre du public impliqué dans un PSIC (professionnel vs tout détenteur),
- Périmètre géographique d'un PSIC (limite administrative, bassin de production, présence plante hôte)
- Périmètre des actions portées par un PSIC (surveillance prévention et lutte à niveaux optionnels),
- Périmètre économique d'un PSIC (d'une cotisation individuelle volontaire à un système général obligatoire pour tous détenteurs).

# PERIMETRE DE L'OBJET

## Approche culture(s) vs pathogène(s)

Un projet PSIC peut avoir une **entrée** :

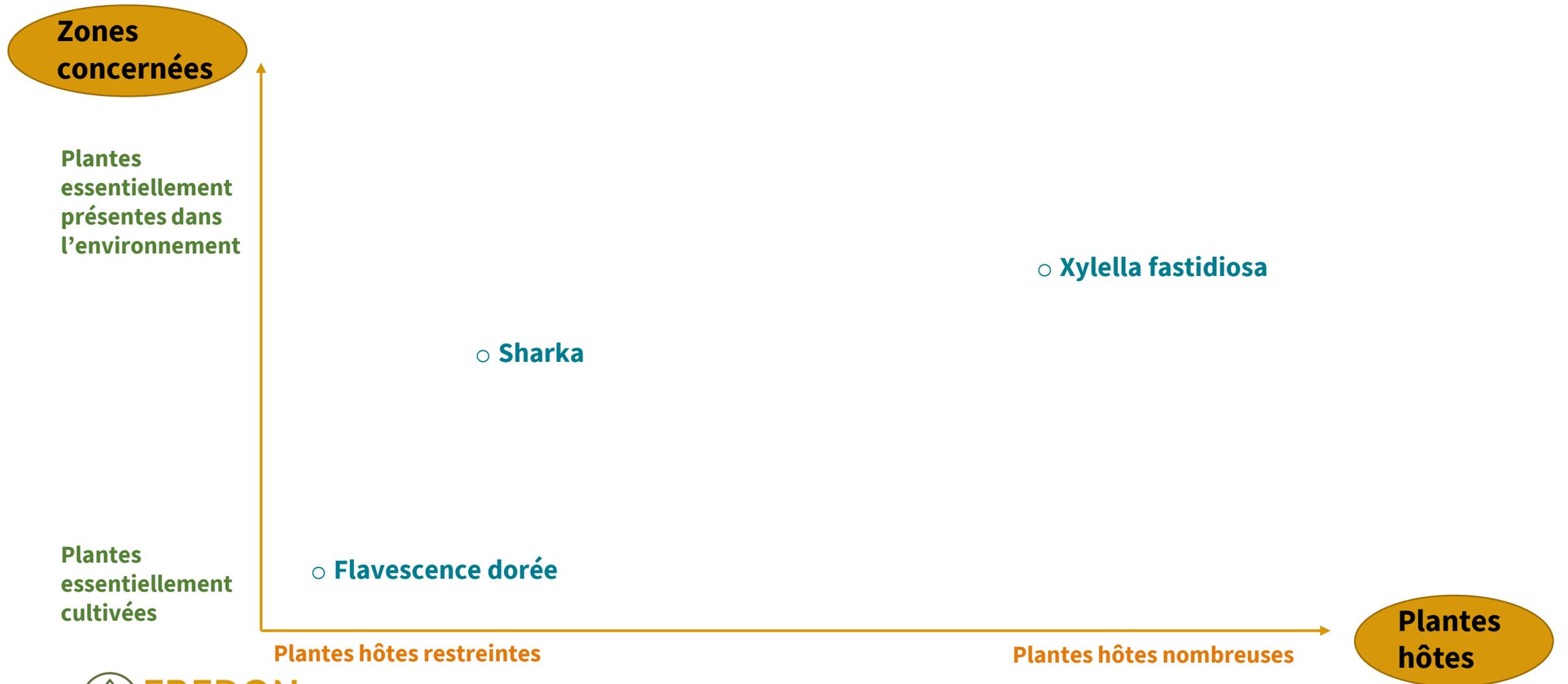
- **Culture(s)/plante(s)** et donc filières ou partie de filières,
- **Pathogène(s)** et donc multifilières,

**Les facteurs de choix varient selon :**

- Le caractère polyphage du ravageur,
- Le nombre de problématiques sanitaires connexes.

Exemples : le RETEX des travaux de projet de PSIC ont conduit à privilégier **PSIC Sharka et ECA** en Prunus **et un PSIC FD et BN** en vigne

# PERIMETRES DE L'OBJET



# PERIMETRE DU PUBLIC

## Quels sont les propriétaires des plantes hôtes ?

Un projet PSIC doit identifier les **réservoirs à pathogènes** :

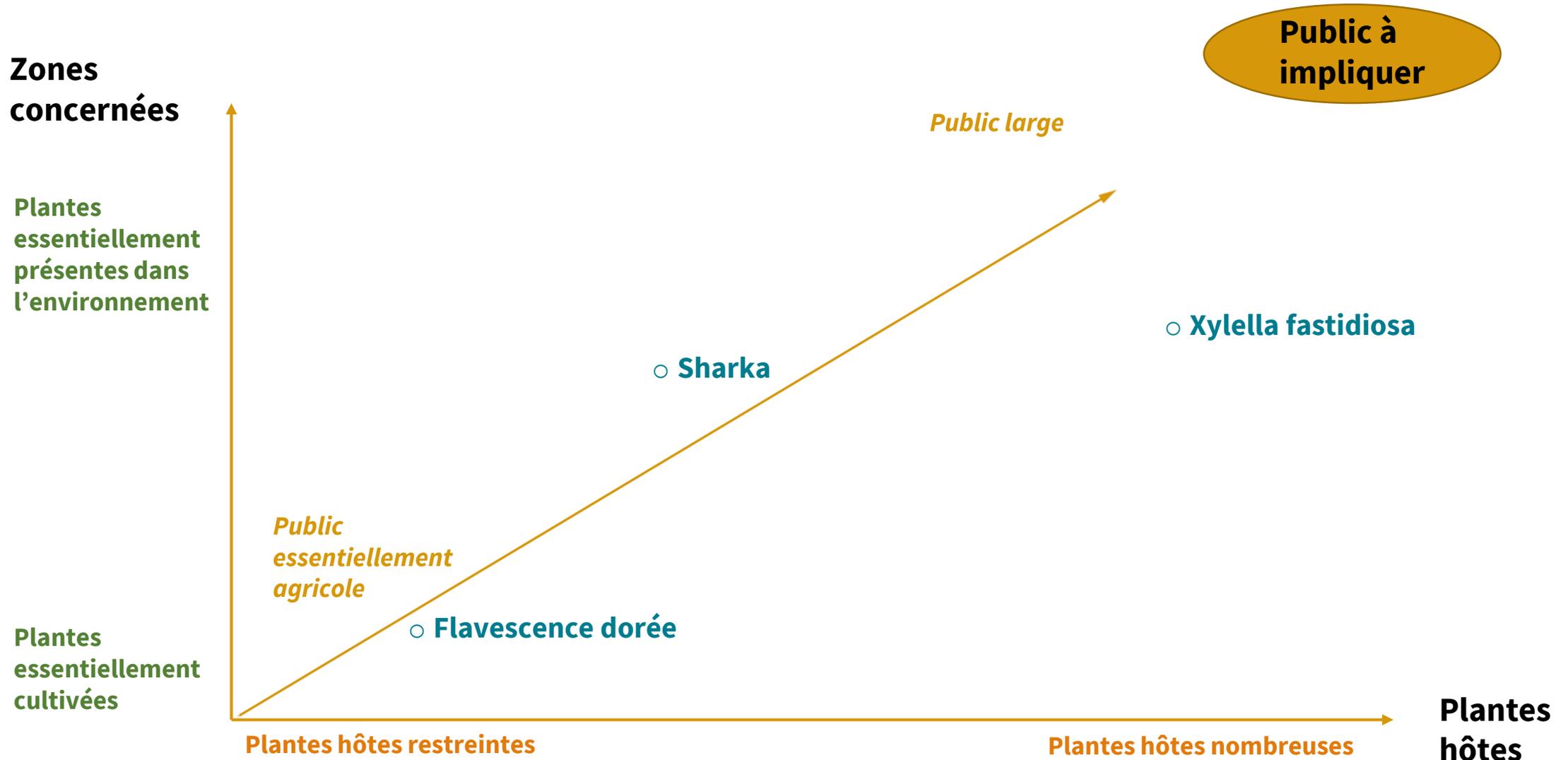
- **Les plantes hôtes peuvent se retrouver dans le milieu cultivé comme dans l'environnement,**
- **La présence de réservoir peut rendre vaine la lutte trop étroite**

**Les facteurs de choix varient selon :**

- la nature des détenteurs des plantes hôtes,
- La sensibilité des protagonistes autres qu'agricoles à la problématique sanitaire

Exemple : le RETEX des travaux de projet de PSIC SHARKA ont conduit à privilégier un PSIC Sharka / ECA **incluant les arboriculteurs amateurs et les Prunus présents dans l'environnement (haies des communes et des particuliers).**

# PERIMETRES DE L'OBJET ET DU PUBLIC



# PERIMETRE GEOGRAPHIQUE D'UN PSIC

Un projet PSIC doit identifier **une zone d'intervention** :

**Il y a un choix entre :**

- Une logique de **limite géographique administrative** (département, région, nation)
- Une logique de **bassin de production agricole** (différente des limites administratives),
- Une logique de **bassin de plante hôte** en milieu cultivé comme dans l'environnement.
- Une logique de **taille critique suffisante pour avoir un modèle économique viable**  
adéquation besoins / ressources

Exemple : le RETEX des travaux de projet de PSIC Sharka ont conduit à privilégier un PSIC Sharka / ECA incluant les arboriculteurs amateurs et les Prunus présents dans l'environnement (haies des communes et des particuliers) et d'imaginer **un PSIC à échelle nationale.**

# PERIMETRES DES ACTIONS (surveillance prévention lutte)

## Comment rendre souple un PSIC National étendu?

Quelles adaptabilités locales aux conditions particulières du terrain, des acteurs et aux capacités de financement des producteurs ?

RETEX : proposition d'un PSIC à options territoriales préétablies avec une base minimale commune.



Minimum sanitaire	Medium sanitaire Option 1	Medium sanitaire Option 2
Quelles actions ?		
Surveillance :	Surveillance :	Surveillance :
Prévention :	Prévention :	Prévention :
Lutte :	Lutte :	Lutte :
Temps à l'unité hectare		
Coût matériels et d'analyse		

Une approche à option permet une plus grande souplesse pour une déclinaison d'un PSIC national en région, tout en conservant la force du réseau national (par exemple: négociation avec les instances nationales)

# PERIMETRE ECONOMIQUE D'UN PSIC

Un projet PSIC doit identifier **les ressources en financement:**

**Il y a un choix entre :**

- Une logique de **cotisation des détenteurs agricole,**
- Une logique de **subventions et d'aides publiques,**
- Une logique de **contribution des acteurs de la filière,**
- Une logique de **contribution générale de tous les détenteurs professionnels ou non.**

Le modèle économique doit idéalement s'appuyer sur un système simple et pérenne.

# Processus d'un projet PSIC

## 1. OBJET/PUBLIC

Travail d'identification en interne du **besoin du public détenteur**

## 2. TECHNIQUE

Construction d'un projet de **programme technique qui habille et satisfait ce besoin** supposé

## 3. ECONOMIQUE

Chiffrage du programme technique et proposition d'un **modèle économique viable**

## 4. EFFICACITE

Confrontation du programme technique auprès d'un **comité technique et scientifique ad hoc**

## 5. ADHESION

**Proposition de ce programme au public cible** pour s'assurer de l'adéquation besoin / proposition / prix

6.

## RECONNAISSANCE

Dans l'affirmative, la **reconnaissance par l'Etat** de ce programme

# En résumé, l'essence d'un PSIC c'est :

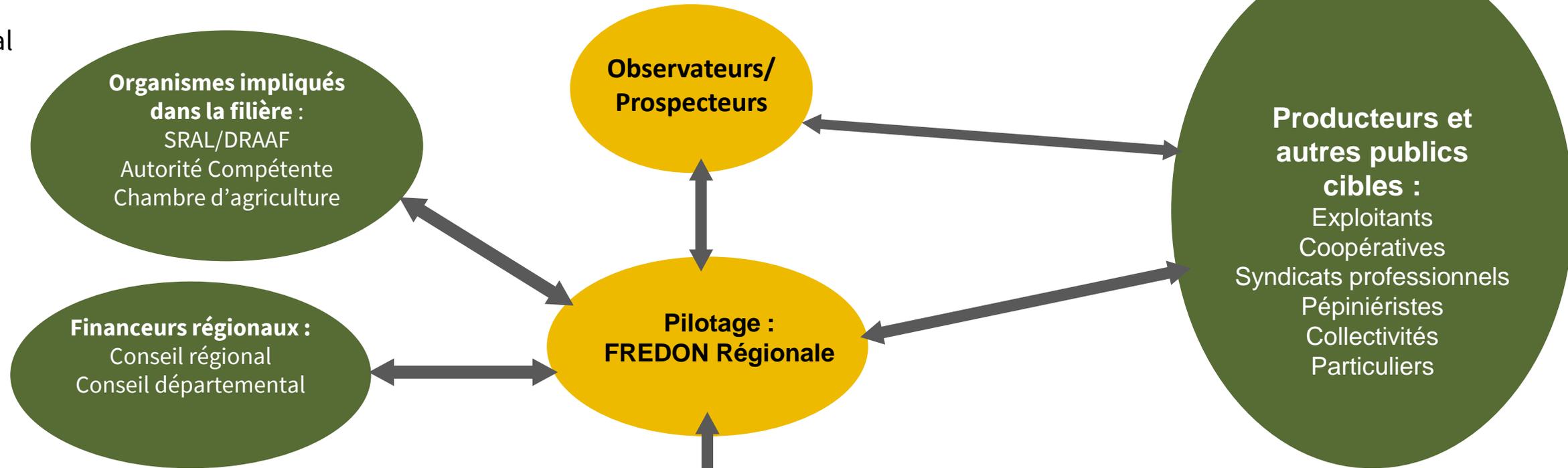
- Un programme technique « à la carte » avec socle commun minimum et qui répond aux différents besoins,
- Une prise en main de la sécurité sanitaire par les détenteurs,
- Une sécurisation de l'outil de production,
- Une mutualisation de l'ingénierie et des savoirs faire,
- Une mutualisation possible des coûts,
- Une démarche sanitaire qui peut devenir un avantage concurrentiel,
- Un accès à indemnisation en cas de découverte de foyer

# Clés de réussite pour la fabrication d'un PSIC

- Réaliser une cartographie des acteurs  
(qui est partie prenante ?)
- Définir une matrice organisationnelle où chacun trouve sa place  
(qui fait quoi ?)
- Définir l'animation territoriale du PSIC auprès des acteurs de terrains  
(qui anime/coordonne ? Localement et globalement ?)
- Réaliser des outils de planification au sein du collectif pour la conduite du projet

# Organiser les interactions entre les acteurs d'un PSIC National

Régional



National



	Surveillance officielle (SORE)	PSIC	Surveillance non officielle (BSV Ecophyto)
<b>Objectif</b>	<b>Sanitaire</b> (Politique <b>publique</b> de surveillance sanitaire officielle)	<b>Sanitaire</b> (Politique <b>privée</b> de surveillance sanitaire)	<b>Phytopharmaceutique</b> (Politique <b>publique</b> de réduction des produits phytosanitaires)
<b>Texte de référence</b>	Convention internationale de protection des végétaux ( <b>CIPV</b> ), <b>Règlements UE</b> 2016/ 2031 (santé végétale) & 2017/ 625 (inspection)	L201-10 <b>Code Rural</b> Pêche Maritime	<b>Règlement UE</b> 1107/2009
<b>Objet</b>	<b>Organisme de Quarantaine (règlementé)</b> et émergences	<b>Tout type d'organisme nuisible (règlementé ou non)</b>	<b>Organisme de qualité (non règlementé)</b>
<b>Valeur du constat</b>	<b>Forte valeur probante</b> : Officielle et opposable aux tiers	<b>Variable</b> : Dépend du niveau de reconnaissance et du contenu	<b>Faible valeur probante</b> : Non officielle et non opposable aux tiers - constat à valeur de déclaration de suspicion
<b>Conséquences</b>	<b>Surveillance, prévention et lutte sanitaire</b> Permet à l'Etat : <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'ordonner des mesures sanitaires (arrachages, traitement, etc...),</li> <li>- de prendre des sanctions (dites suites administratives : amendes voire privation de liberté),</li> <li>- de rendre compte à l'Union Européenne dans le cadre d'une politique sanitaire officielle unifiée</li> </ul>	<b>Surveillance et/ou prévention et/ou lutte sanitaire</b> Permet aux détenteurs de végétaux de gérer la présence d'organismes nuisibles au sein d'un territoire donné (autosurveillance du vignoble...)	<b>Réduction phytosanitaire</b> Incite les détenteurs de végétaux à avoir une utilisation modérée des produits phytosanitaires
<b>Lieux d'observation</b>	Toute surface végétalisée selon une analyse de risque	Toute surface végétalisée chez l'adhérent au programme selon une analyse de risque	Parcelles de référence fixes

[contact@fredon-centre.com](mailto:contact@fredon-centre.com)

[fredon.fr/cvl/](http://fredon.fr/cvl/)



**FREDON**  
CENTRE-VAL DE LOIRE

Siège social  
13, avenue des Droits de l'Homme  
45 921 ORLEANS Cedex 9  
Tél: 02 38 42 13 88

Site d'Indre et Loire  
9 ter rue Augustin Fresnel  
37 170 Chambray-lès-Tours  
Tél. : 02 47 66 27 66

# MERCI

Sophie PIERON  
[sophie.pieron@fredon-centre.com](mailto:sophie.pieron@fredon-centre.com)

Léa VAILLANT  
[lea.vaillant@fredon-france.fr](mailto:lea.vaillant@fredon-france.fr)

